



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CESCOU
Séance du 24 octobre 2022.

Le 24 octobre 2022, à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CESCOU s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée le 20 octobre 2022 et transmise par voie électronique le 20 octobre 2022, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : M. LAFITTE Hervé, M. MONLAU Alain, M. BOIRON Cyrille, Mme ALLIOD Hélène, M. CAR-BILLET Gilles, Mme DARZACQ Geneviève, M. DIAS Gilles, Mme ETCHEVESTE Stéphanie, M. FERREIRA DE MATOS Carlos, Mme LECOMTE Marie-France et M. PEREIRA Carlos Manuel.

Absents mais ayant donné pouvoir : Mme BEAUSSART Nadia (a donné procuration à M. Hervé LAFITTE).

Secrétaire de séance : Mme ETCHEVESTE Stéphanie.

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Autorisation emprunt court terme pour des travaux de construction. (*Délibération*) ;
- Rapport annuel sur la qualité et le prix des services publics de l'eau potable et de l'assainissement et rapport d'activités exercice 2021. (*Délibération*) ;

* * *

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 8 septembre 2022.

CHANGEMENT DES COPIEURS DE LA MAIRIE ET DE L'ECOLE.

Les institutrices de l'école de CESCOU sont amenées depuis plusieurs mois à réaliser leurs photocopies à la Mairie car leur copieur est en panne. Ce dernier est devenu obsolète ce qui le rend irréparable. Plusieurs demandes de devis ont été réalisées par le R.P.I.

Finalement une proposition intéressante a été effectuée par l'entreprise SEB Bureautique. L'offre consiste à prendre deux copieurs en location au niveau de la Mairie et de l'école.

Pour la Mairie, la location d'un modèle reconditionné pour 35€HT par mois pendant 5 ans comprenant un module d'agrafage pli et piqûre à cheval qui permettrait notamment de réaliser les bulletins municipaux en régie.

Pour l'école, la location serait offerte pendant 5 ans et il s'agirait également d'un modèle reconditionné.

DÉLIBÉRATION N° 2022-22 : Autorisation emprunt court terme pour des travaux de construction.

Monsieur le maire expose au conseil municipal le projet d'emprunt à court terme pouvant être souscrit auprès de la Caisse d'Épargne pour le financement de travaux de construction et notamment l'extension et de la



rénovation de la mairie accompagnées de la réhabilitation de deux logements aux étages. Il en explique les caractéristiques :

Type : RELAIS A TAUX VARIABLE
Montant : 200 000 €
Périodicité des échéances : Trimestrielle
Durée totale du prêt : 24 mois
Les intérêts seront payables suivant la périodicité de l'Index choisi : Euribor 3 mois (indice flooré à 0) + marge de 0,80 %.
Mode d'amortissement : In fine
Frais de dossier : Néant
Commission d'engagement : 250 €
Remboursement anticipé : Total ou partiel, à toute date, sans indemnité

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer seul le Contrat de Prêt et les demandes de réalisation de fonds ;

TRANSMET la présente délibération à Monsieur le Préfet pour contrôle de la légalité.

A noter que plusieurs banques ont été contactées pour cet emprunt à court terme. Ces dernières sont actuellement très frileuses et ne donnent pas forcément une suite à nos demandes.

Concernant l'emprunt à long terme, une démarche est en cours auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

DÉLIBÉRATION N° 2022-23 : Rapport annuel sur la qualité et le prix des services publics de l'eau potable et de l'assainissement et rapport d'activités exercice 2021.

Conformément au décret n°95-635 du 6 mai 1995, Monsieur le Président du Syndicat Eau et Assainissement des Trois Cantons vient d'adresser à la commune son rapport sur la qualité et le prix des services publics de l'eau potable et de l'assainissement et rapport d'activités pour l'année 2021. Monsieur le Maire donne lecture de ce rapport au Conseil Municipal.

Il l'invite à délibérer.

Oui l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le rapport annuel sur la qualité et le prix des services publics de l'eau potable et de l'assainissement et d'activités de l'année 2021 établi par le Syndicat Eau et Assainissement des Trois Cantons,

TRANSMET à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques, la présente délibération, pour contrôle de légalité.

* * *



QUESTIONS DIVERSES

- Jardin de partage des Crêtes : pour y accéder de manière sécurisée, un passage piéton doit être implanté devant son entrée. Ce projet a suscité un mécontentement de riverains.

A l'issue d'un débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident de maintenir la mise en place du passage piéton à l'emplacement prévu.

- Jardin de partage des Crêtes : des arbres fruitiers ont été plantés par l'entreprise Jardi Béarn. Il s'agit de deux poiriers, deux pommiers et deux cerisiers. Une haie de framboises et de myrtilles jouant le rôle de brise-vue a également pris place dans le jardin. Enfin un grillage a été mis sur le fond du terrain pour délimiter la parcelle.
- L'association Jardin de partage des Crêtes : pour rappel, va gérer cet espace. Actuellement elle finalise son fonctionnement. Une demande de subvention va être déposée auprès de la Mairie, qui sera étudiée lors du budget prévisionnel 2023.
- Commission voirie : deux suspensions de Noël et un traversant vont être achetés pour décorer l'église. Le coût est de 1 864.20 € TTC. Monsieur BIBENS a proposé ses services pour installer deux prises à l'extérieur de l'église.
- Sous-commission bâtiments communaux : à mettre en place pour réfléchir à l'entretien et à l'embellissement du bloc « salle des associations ». Monsieur Boiron aura la charge de cette sous-commission.
- Travaux de la Mairie et des Logements : ils viennent de démarrer. Un problème de fonctionnement au niveau de l'alimentation en eau de la salle polyvalente est survenu. En effet le réseau de ce bâtiment est commun avec celui de la Mairie et les dérivations sont introuvables. Etude à suivre.

En conséquence, une solution provisoire va être mise en place rapidement. A terme le système sera repensé car le branchement entre la Mairie et la Salle Polyvalente présente une fuite.

- Commission Lien social :
 - ❖ Deux visites sont envisagées :
 - « Les biscuits de M. Laurent » à Idron.
 - « Les outils d'autrefois » chez M. Renaud à Labastide-Cézerac.Cette sortie serait réalisée en covoiturage et concernerait les plus de 70 ans.
 - ❖ Madame DABADIE, doyenne de CESCAU, va fêter ses 97 ans le 9 novembre prochain. Un bouquet de fleurs lui sera offert.

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées de 2022-22 à 2022-23.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.



Liste des membres présents : M. LAFITTE Hervé, M. MONLAU Alain, M. BOIRON Cyrille, Mme ALLIOD Hélène, M. CARBILLET Gilles, Mme DARZACQ Geneviève, M. DIAS Gilles, Mme ETCHEVESTE Stéphanie, M. FERREIRA DE MATOS Carlos, Mme LECOMTE Marie-France et M. PEREIRA Carlos Manuel.

Signature du Maire :

Signature du secrétaire de séance :